

# CONCEPT DE PROTECTION

V01 du 03.11.2020

## ECOLE DE NATATION PISCINE SCOLAIRE DE NUMA-DROZ

J'applique toutes les mesures demandées par les Autorités.  
Les gestes barrières sont vitaux.  
Je surveille mon état de santé et consulte si symptômes  
(toux, maux de gorge, fièvre, perte de goût).  
Je suis solidaire pour stopper la propagation de l'épidémie.

**Epidémie exponentielle**  
Cluster en expansion  
Cluster  
Sporadique

**GARDONS LE CAP!**  
Informations et mesures en  
vigueur dans le canton de Neuchâtel :  
[www.ne.ch/Coronavirus](http://www.ne.ch/Coronavirus)

[ine.ch](http://ine.ch)

Ci-après, les mesures pour une reprise partielle des cours de l'École de Natation du CN La Chaux-de-Fonds dans le bassin scolaire de Numa-Droz sont expliquées du point de vue du CN La Chaux-de-Fonds, en accord avec la commune de La Chaux-de-Fonds.

Les motifs et les mesures se fondent sur les ordonnances et les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), sur les ordonnances du Conseil d'état du Canton de Neuchâtel et sur le concept de Swiss Olympic (Swiss Aquatics).

*Pour des raisons de lisibilité, seule la forme masculine a été choisie dans ce document, toutes les informations concernent cependant les membres des deux sexes.*

## CLUB DE NATATION DE LA CHAUX-DE-FONDS

Croix-Fédérale 35  
CH-2300 La Chaux-de-Fonds  
Tel. 078 674 95 57  
www.cncf.ch



## Table des matières

1/ Objectifs .....	3
2/ Présentation .....	3
3/ Mesures générales .....	3
4/ Responsabilités pour la mise en œuvre sur place .....	5
5/ Communication du concept de protection .....	5
6/ Annexes .....	6

Annexe 1 : Le concept schématisé

## Objectifs

Le présent concept de protection vise à permettre une reprise partielle des cours de l'École de Natation du CN La Chaux-de-Fonds au bassin scolaire de Numa-Droz, et à protéger tant les nageurs que l'encadrement contre l'infection par le COVID-19.

Le CN La Chaux-de-Fonds compte sur la grande solidarité habituelle et le comportement exemplaire de tous ses membres et de leur encadrement.

## Présentation

Les règles de distance et d'hygiène personnelles seront effectuées par le biais d'informations, de mesures organisationnelles et surtout de la propre initiative des personnes concernées (affichage, fléchage, délimitation, ...).

Un plan d'occupation et de circulation est proposé et mis en place.

## Mesures générales

### Règles de base

Ce concept ne prend en considération que les espaces intérieurs du bassin scolaire de Numa-Droz.

Avant les cours, une explication des règles de base d'hygiène et de distance aura lieu via l'envoi de ces mesures de protection à l'ensemble des membres de l'École de Natation, ainsi qu'au Moniteur qui s'occupera de l'encadrement des divers groupes. **Seules les personnes qui ne présentent pas de symptômes peuvent prendre part aux entraînements.** Si des symptômes de COVID-19 sont détectés, la participation aux cours est interdite.

**La personne concernée doit immédiatement entrer en quarantaine et en informer le médecin personnel et le responsable de l'École de Natation :** par mail [entraîneur@cncf.ch](mailto:entraîneur@cncf.ch) ou par téléphone au 079 914 09 29.

Les règles d'hygiène de base doivent toujours être respectées (distance, se laver les mains, etc...). **Le port du masque est obligatoire dès 12 ans**, y compris au bord du bassin et dans les vestiaires.

### Tracing

Le CN La Chaux-de-Fonds tiendra à jour la liste des nageurs à chaque cours. Cette liste devra comprendre, le nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et E-mail de chacun des nageurs présents et du moniteur présent sur le site durant cours afin de permettre leur traçabilité.

### Accès au bassin scolaire de Numa-Droz

Pour entrer dans la piscine scolaire de Numa-Droz, **le port du masque sera obligatoire (dès 12 ans)** pour toutes les personnes participant aux cours (moniteur et nageurs). Celui-ci sera obligatoire pour tous les déplacements dans l'enceinte du bâtiment scolaire (entrée depuis la tourelle, hall, vestiaires, bord de bassin).

Un poste de désinfectant sera mis à disposition à l'entrée de l'accès au bassin.

Les cours sont accessibles uniquement aux nageurs inscrits selon le planning mis en place par le Responsable de l'École de Natation. La piscine scolaire de Numa-Droz sera donc exclusivement réservée aux nageurs qui participent aux cours et au moniteur.

### Accès au bassin scolaire de Numa-Droz

Pour la circulation dans le bâtiment scolaire de Numa-Droz (Accès tourelle / hall) et dans l'enceinte de la piscine, y compris au bord du bassin, le port du masque est obligatoire (dès 12 ans) pour toutes les personnes participant aux cours (nageurs, moniteur).

Le sens de circulation dans le bâtiment Scolaire de Numa-Droz est fixé ci-après (cf. annexe 1 : plan de circulation).

**Pour l'entrée/ la sortie :** Les participants passeront le haut (tourelle) en respectant la signalisation indiquée (port du masque, désinfection des mains, respect des consignes de distanciation) pour se rendre directement vers l'accès au bassin, sans passer par les vestiaires. Ils se changeront directement au bassin (déjà en tenue en arrivant).

A la piscine, lorsque le cours d'un groupe sera terminé, les participants seront invités à remettre le masque (si plus de 12 ans) puis suivre un parcours délimité vers les vestiaires, sans arrêt, pour se doucher puis se changer directement. Ils devront ensuite quitter l'enceinte de la piscine aussitôt soit vers la sortie, selon l'horaire qui sera indiqué et transmis aux nageurs concernés.

## CLUB DE NATATION DE LA CHAUX-DE-FONDS

Croix-Fédérale 35  
CH-2300 La Chaux-de-Fonds  
Tel. 078 674 95 57  
www.cncf.ch



Pour l'arrivée, les nageurs devront suivre le protocole suivant :

- Accès dans le bâtiment scolaire de Numa-Droz puis suivre les signalisations vers le bassin scolaire ;
- Les nageurs doivent se désinfecter les mains à l'entrée du bassin scolaire ;
- **Au bassin scolaire** : les nageurs entrent par la porte de service après avoir enlever leurs chaussures, puis enlèvent leurs vêtements, (leur masque) et les déposent à l'emplacement prévu à cet effet. Ils se dirigent ensuite vers leur couloir d'attribution pour débiter leur cours.
- Aucun public et/ou parents n'est accepté dans l'enceinte du bâtiment scolaire de Numa-Droz ;

Il sera de la responsabilité du Moniteur de s'assurer :

- Que les nageurs accèdent au bassin scolaire par la porte de service ;
- Du respect des mesures de protection en vigueur en terme sanitaire (désinfection des mains, distanciation sociale, port du masque, ...).

### Entretien

La désinfection des surfaces utilisées (poignées de porte, mains courantes, etc.) et la désinfection des surfaces des sols sera effectuée autant que possible.

### Fréquentation du bassin scolaire

Pour permettre le bon déroulement des cours, l'École de Natation du CN La Chaux-de-Fonds doit se limiter à la fréquentation maximale instantanée de 5 personnes, indépendamment de l'âge et moniteur y compris.

## CLUB DE NATATION DE LA CHAUX-DE-FONDS

Croix-Fédérale 35  
CH-2300 La Chaux-de-Fonds  
Tel. 078 674 95 57  
www.cncf.ch



### Responsabilités pour la mise en oeuvre sur place

Le CN La Chaux-de-Fonds s'engage à veiller à ce que le concept de protection soit mis en œuvre et respecté au cours des cours. Le moniteur participant sera chargé de contrôler les présences, de respecter et faire respecter le port du masque (dès 12 ans), les distances et les règles d'hygiène dans l'enceinte du bassin scolaire de Numa-Droz.

Le CN La Chaux-de-Fonds est chargé de fournir les données contenant les adresses des participants sur demandes des autorités compétentes.

Chaque participant est responsable du respect de la distance et des règles d'hygiène à l'arrivée et au départ ainsi que dans la vie quotidienne en dehors des cours du CNCF.

Le moniteur, les nageurs et le Comité s'engagent à mettre en œuvre et à respecter le concept de protection et à se soutenir mutuellement.

### Communication du concept de protection

Le concept de protection est proposé et validé par le comité du CN La Chaux-de-Fonds.

Il est proposé pour validation et mise en action au service des Sports de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Il est envoyé à tous les membres participants aux cours de l'École de Natation.

En outre, les documents d'informations seront publiés sur la page web du CN La Chaux-de-Fonds.

Le concept de protection sera continuellement adapté aux ordonnances COVID-19 mises à jour et aux directives correspondantes du Conseil Fédéral et/ou du Conseil d'État du Canton de Neuchâtel ; toute modification éventuelle sera immédiatement communiquée.

La Chaux-de-Fonds, le 03.11.2020

**Séverine Charmillot**, Présidente du CN La Chaux-de-Fonds

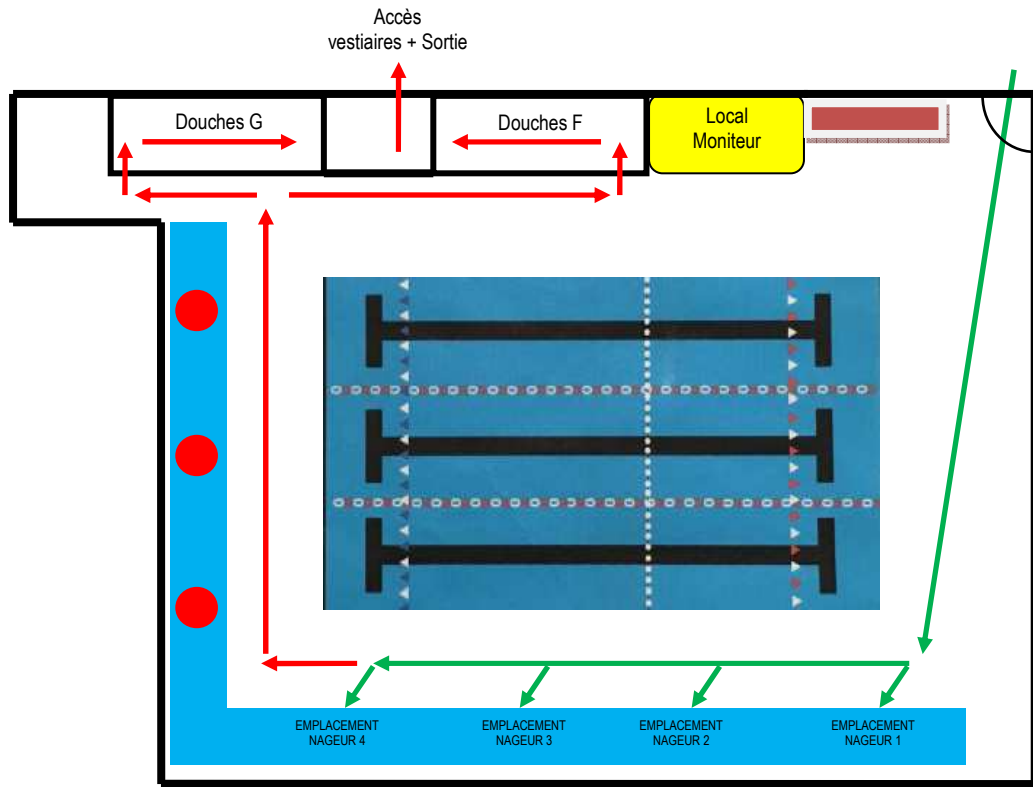
Signature :

**Alexis Manaigo**, Directeur technique du CN La Chaux-de-Fonds

Signature :

Annexe 1 : Le concept schématisé

Plan de circulation à la piscine pendant les cours.



- En vert, l'accès des nageurs et du moniteur au bassin ;
- En rouge, le chemin de sortie de la piscine pour les nageurs ;